



# Recrutement d'un joueur arrivant de l'étranger

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> Développement
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 2		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

La présente note a pour but d'accompagner au mieux les clubs dans leurs démarches relatives aux transferts internationaux.

Tout manquement est susceptible d'engager la responsabilité du club et de l'entraîneur qui auraient fait jouer un joueur irrégulièrement qualifié.

## RECRUTER UN JOUEUR MAJEUR (ayant déjà évolué à l'étranger)

### Article 412 des RG

#### Ce qu'il savoir :

- Toute personne, **précédemment licenciée ou ayant évolué à l'étranger (ex : université étrangère), qui sollicite une extension « joueur compétition »**, doit obtenir une lettre de sortie ;
- Une lettre de sortie doit être obtenue pour tout joueur licencié la saison précédente ou lors d'une saison antérieure (*absence de pratique du basket pendant une ou plusieurs année*).
- Seule la FFBB est compétente pour enclencher la procédure auprès de la FIBA.

#### Ce qu'il faut faire :

Pour obtenir une lettre de sortie il faut :

- Créer la demande en ligne sur le logiciel fédéral (FBI) depuis l'onglet « gestion des entrées/sorties » et remplir les champs obligatoires (**voir imprimé-écran ci-après**) ;
- Indiquer « **entrée** » dans le type de demande
- Joindre obligatoirement la copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité (recto/verso) ) du joueur ou de la joueuse ;
- **Renseigner le nom de l'agent licencié FIBA (et/ou de son associé) intervenant dans le transfert ;**
- Procéder au **paiement des frais administratifs (250 CHF)** en ligne sur la plateforme FIBA à l'aide du lien transmis par courriel de la FIBA ;
- Transmettre la preuve de paiement à la Commission Fédérale de Qualification.

**Gestion des entrées/sorties** CRÉER

Type de demande - Etat de la demande - Numéro de la demande

Fédé. de provenance - Fédé. destinataire

Recherche sur la date de la demande:

Entre - Et - Date lettre de sortie

Nom - Prénom - N° national

Nationalité -

RECHERCHER

**Demande d'entrée/sortie**

Type de demande \* Entrée - Groupement \* [Q] [X]

Fédé. de provenance \* - Choisir... - Nom du club étranger \*

**Joueur**

N° National du joueur [Q] [X]

Nom du joueur \* - Prénom du joueur \* - Date Naiss. du joueur \* - Nationalité du joueur \*

DEPOSER PASSEPORT - Préscription liée : Choisir...

Dernière saison jouée \* - Choisir...

**Agent**

N° National de l'agent [Q] [X]

Nom de l'agent - Prénom de l'agent - N° FIBA de l'agent - Nationalité de l'agent

Niveau d'intervention de l'agent - Choisir...

➤ Il est également demandé **de lier** la demande de lettre de sortie à la préinscription cochant la case « *joueur nécessitant une lettre de sortie* » ;

**Création d'une pré-inscription**

Généralités

Organisme \* [Q] [X] - Saison 2023-2024

Licencié [Q] [X]

Mutation  Surclassement  Charte d'engagements CF/IPN (NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 et PNF)

Nom \* - Prénom \* - E-mail \*

Date de naissance \* - Sexe - Tarif personnalisé (1) - Remise % (1) %

Joueur nécessitant une lettre de sortie - Lettre de sortie - Lettre d'entrée

[Créer une demande de lettre de sortie](#)

(1) Vous pouvez fournir un tarif personnalisé ou une remise en % sur la licence du joueur. Indiquez une remise entre 0 et 100 % sur le tarif qui sera appliqué à ce licencié

## RECRUTER UN JOUEUR MINEUR

### Article 412.2 des RG

Il s'agit d'une procédure spécifique très encadrée et prévue par les dispositions FIBA.

Le transfert international d'un joueur, quelle que soit sa nationalité, n'est pas permis avant l'âge de 18 ans. Néanmoins, afin de proposer une licence à un joueur mineur, **les éléments listés ci-dessous doivent être transmis** à l'adresse [transfert@ffbb.com](mailto:transfert@ffbb.com) :

- Courrier du joueur (expliquant les raisons de sa venue en France)
- Courrier du club d'accueil (indiquant qu'il accueille le joueur ou la joueuse)
- Autorisation parentale
- Certificat de scolarité
- Justificatif de logement (à défaut, une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité).
- Copie du passeport du joueur
- Copie du passeport de ses parents
- *National Team Declaration* (ci-joint)

#### Ce que je dois savoir :

- La FIBA, après étude du dossier, va qualifier le transfert soit de « **transfert lié au basket** », ou soit de « **transfert non lié au basket** ».
- Si le transfert est qualifié de transfert lié au basket, la FIBA est susceptible de demander le règlement d'un droit financier de 3000 CHF correspondant aux Fonds de Solidarité, afin de finaliser la procédure.

### CAS PARTICULIER (Recrutement d'un joueur d'origine étrangère qui m'indique **n'avoir jamais été licencié à l'étranger avant de solliciter une première licence auprès de la FFBB**) :

Dans ce type de situation, une lettre de sortie doit être sollicitée auprès de la fédération d'origine du joueur et ce même si ce dernier n'y a jamais pratiqué le basket en club.

Pour cela, les éléments listés ci-dessous doivent être transmis à l'adresse [transfert@ffbb.com](mailto:transfert@ffbb.com) :

- Copie du passeport du joueur ;
- Player Self Déclaration (ci-joint) ;
- National Team Declaration (ci-joint, pour les joueurs mineurs).

Cette démarche n'est pas soumise au paiement des frais administratifs de 250 CHF contrairement à une demande de lettre de sortie pour un joueur majeur précédemment licencié à l'étranger ;

#### A savoir :

- **Tout manquement à ces procédures est susceptible d'engager la responsabilité du club et de l'entraîneur qui ient fait jouer un joueur irrégulièrement qualifié, ce qui peut engendrer :**
  - **Un retrait de qualification ;**
  - **La perte par pénalité d'une rencontre ;**
  - **La régularisation du transfert auprès de la FIBA (=amende financière)**
  - **L'ouverture d'un dossier disciplinaire.**

## DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGENTS SPORTIFS

Seuls les services d'agents licenciés FIBA doivent être utilisés dans le cadre de transferts internationaux. En ce sens, il incombe à chaque Fédération qui sollicite une lettre de sortie de fournir le nom et le numéro de licence de l'agent FIBA représentant le joueur ou qui est intervenu dans le cadre du transfert.

## SANCTIONS FINANCIERES

Conformément à la réglementation FIBA, des pénalités financières peuvent être infligées :

- En cas d'informations incorrectes concernant l'agent sportif :
  - Agent sans licence FIBA renseignée,
  - Absence d'agent indiqué alors qu'il apparait, selon les informations de la FIBA, que le joueur collabore ou a collaboré avec un agent.
- En cas de transfert illégal d'un joueur (mineur ou majeur) :
  - La FIBA constate que le joueur a évolué en France sans avoir demandé de lettre de sortie lors de son arrivée (lors de l'année en cours ou une année précédente)

Dans ce cas, le service en charge des transferts internationaux vous contactera pour régulariser la situation :

- Dans un délai de 3 à 5 jours (indiquer le nom de l'agent sportif ou faire la demande de lettre de sortie)
- Dans le cadre de ces procédures, le club pourra recevoir une pénalité financière d'un montant variant de 500 CHF à 1500 CHF

Les sanctions financières exposées ci-dessus sont contestables dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la facture.

Contact : 01.53.94.26.34

E-mail : [transfert@ffbb.com](mailto:transfert@ffbb.com)

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Claire SAMONATI Juriste Service Affaires Juridiques et Réglementaires	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente FFBB	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-07-28 NOTE LR CD CLUBS 6 DAJI – Recrutement d'un joueur arrivant de l'étranger	